

# PARCOURSUP 2024

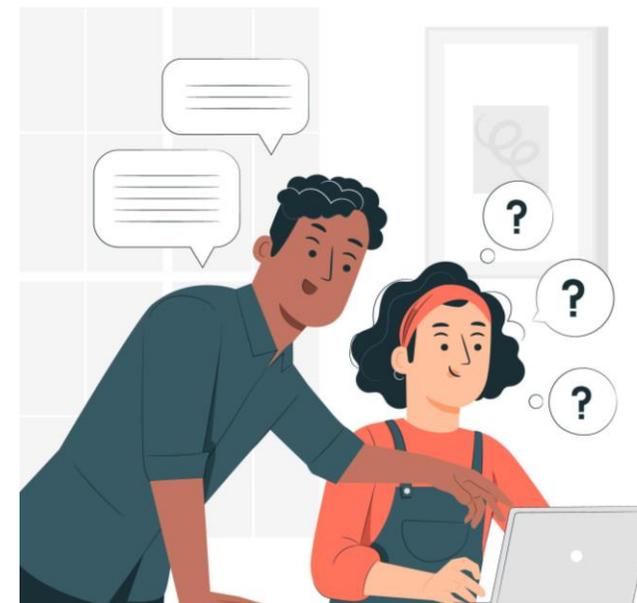


 **parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

# C'est quoi ?

**La plateforme Parcoursup permet de :**

- **Créer le dossier de préinscription**
- **Trouver des informations sur les différentes formations de l'enseignement supérieur en France**
- **Saisir les vœux de poursuite d'études**
- **Compléter les dossiers**
- **Recevoir des propositions d'admission et y répondre**



# Les étapes



**20 décembre**  
mise à jour du moteur  
de recherche des  
formations

**3 avril**  
Finalisation du dossier  
et  
Confirmation des voeux

**Du 11 juin au 10 septembre**  
Phase complémentaire



**Du 17 janvier au 14 mars**  
Création du dossier Parcoursup  
et  
Saisie des voeux de formation

**Du 30 mai au 12 juillet**  
Propositions des formations  
et  
Réponses des lycéens  
Puis inscription administrative

Pour  
s'informer et  
candidater

Moteur de recherche Parcoursup

Trouver une formation

Accéder à la carte des formations

## Rechercher une formation

Rechercher une formation, une filière... ?

BUT GEA

Zone géographique ?

Île-de-france (région)

Rechercher

Résultats pour : but, gea

Taux d'accès par type de bac ?

Tous

Public

I.U.T. de Sénart/Fontainebleau - site de  
Fontainebleau - UPEC (77)

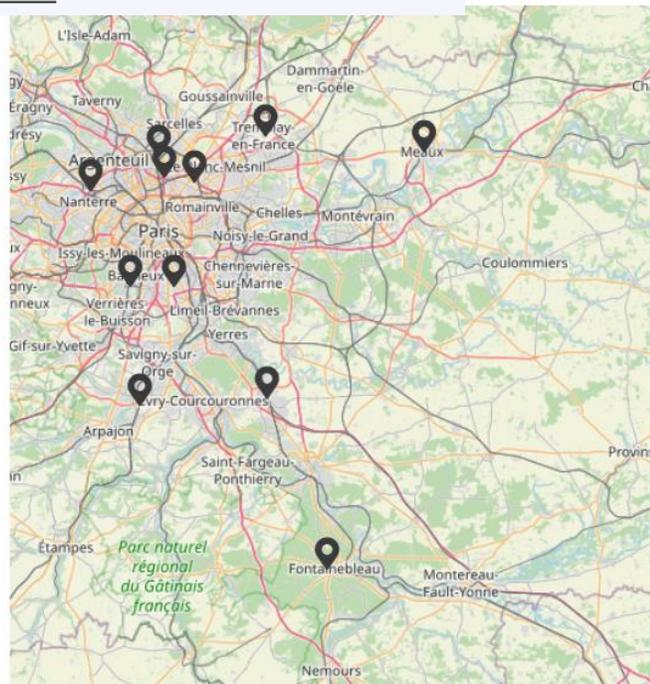
BUT - Gestion des entreprises et des administrations

TAUX D'ACCÈS : 47 % ?

Voir la formation

Ajouter au comparateur ?

Formations similaires





PUBLIC

## I.U.T. de Sénart/Fontainebleau - site de Fontainebleau - UPEC (77)

BUT - Gestion des entreprises et des administrations

FORMATION SÉLECTIVE



Découvrir la formation et ses caractéristiques

+  
JPO  
Frais de scolarité...



Comprendre les critères d'analyse des candidatures

+  
Attendus de la formation et  
Conseils aux lycéens...



Consulter les modalités de candidatures



Accéder aux chiffres clés de la formation



Connaître les débouchés professionnels



Contacter et échanger avec l'établissement

Lien vers site internet  
Interlocuteurs avec qui échanger

du 17  
janvier au  
14 mars

## 1 - Création du dossier PARCOURSUP



Pour créer son dossier, il faut :

=> Une adresse de messagerie valide, personnelle et régulièrement consultée

=> le numéro INE (Identifiant National Elève) : 10 chiffres et 1 lettre

=> Le dernier avis d'imposition pour simulation de bourse et inscription CPGE avec internat

**NB : Les coordonnées des parents peuvent être renseignées pour leur permettre de recevoir les messages et alertes liées à la procédure.**



A partir de juin : téléchargement de l'application Parcoursup  
recevoir **sur son portable** toutes les notifications et

## Saisie de l'INE et de la date de naissance



✓ **Identification automatique** du lycéen  
La plupart des données de profil (état civil, coordonnées)  
et de scolarité sont pré-remplies

✗ **Pas d'identification** par le site

### Vérification

Si erreurs dans les  
informations de profil  
=>  
correction **uniquement**  
**lors de la 1ere**  
**connexion**

Si erreurs dans les  
informations de scolarité  
=>  
À signaler au **lycée** qui  
fera les corrections

S'adresser rapidement au lycée afin qu'il  
vérifie l'INE



**Ne tardez pas !**

## 2 – Saisie des vœux

du 17  
janvier au  
14 mars

BTS / DTS  
/ BTSA

BUT

DNMADE  
DNA  
DMA

ENV

Formations  
d'architecture, du  
paysage et du patrimoine

Pour quelles formations ?

DCG

Licences  
Licences sélectives  
DEUST / DU  
PASS

CPGE

IFSI  
DE

IEP /  
Science

EFTS

Ecoles  
d'ingénieurs

Ecoles de  
Commerce

- Des formations des Ecoles Supérieures d'Art
- Les BP et DE des CREPS
- Des formations aux métiers de l'hôtellerie restauration
- Des formations préparatoires à l'enseignement supérieur
- Des mentions complémentaires
- ...

du 17  
janvier au  
14 mars

Combien de vœux ?



10 vœux possibles  
Sous statut  
scolaire

10 vœux possibles  
En apprentissage



Les vœux ne sont **pas classés**.

Une lettre de motivation peut être demandée par certaines formations.

Pour certaines formations, formulation de sous-vœux

⇒ candidatures auprès de plusieurs établissements pour une même formation.

⇒ cela sera considéré comme un seul vœu .

**Attention à bien respecter les délais, aucun vœu ne pourra être ajouté après la date limite**



## FOCUS VŒUX MULTIPLES



<b>BTS /BUT</b>	1 vœu = 1 spécialité Regroupement à l'échelle nationale	Chaque établissement proposant la spécialité = 1 sous-vœu 10 sous-vœux maxi par spécialité	20 sous-vœux maximum au total
<b>DCG</b>	1 vœu Regroupement à l'échelle nationale	Chaque établissement = 1 sous-vœu 10 sous-vœux maxi	
<b>CPGE</b>	1 vœu = 1 voie Regroupement à l'échelle nationale	Chaque établissement proposant la voie = 1 sous-vœu La demande d'une même CPGE <u>avec ET sans internat</u> dans le même établissement compte pour un seul sous-vœu 10 sous-vœux par voie	
<b>DNMADE</b>	1 vœu = 1 mention Regroupement à l'échelle nationale	Chaque établissement proposant la mention = 1 sous-vœu 10 sous-vœux maxi par mention	
<b>DNA</b>	1 vœu Regroupement à l'échelle nationale	Chaque établissement = 1 sous-vœu 10 sous-vœux maxi	
<b>EFTS</b> Ecole de Formation au Travail social	1 vœu = 1 DE	Chaque école = 1 sous-vœu 10 sous-vœux maxi	

<b>PASS Ile de France</b>	<b>1 vœu</b>	<b>Chacun des PASS d'Ile de France = 1 sous-vœu</b>	<p>Les sous-vœux <b>ne sont pas décomptés</b> du nombre total de sous-vœux autorisés dans le cadre des vœux multiples.</p>
<b>IFSI Institut de Formation en soins infirmiers</b>	<b>1 vœu = 1 regroupement autour d'une université</b>	<b>Chaque institut du regroupement = 1 sous-vœu</b> Nombre de sous-vœux non limité	
<b>Institut d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse</b>	<b>5 maxi par filière</b>		
<b>Ecoles d'ingénieurs ou de commerce en réseau</b>	<b>1 vœu = 1 réseau</b>	<b>Chaque école du réseau = 1 sous-vœu</b> Nombre de sous-vœux non limité	
<b>Ecoles Nationales Vétérinaires</b>	<b>1 vœu</b>	<b>Chacune des 4 ENV = 1 sous-vœu</b>	
<b>IEP Paris</b>	<b>1 vœu</b>	<b>Chaque campus = 1 sous vœu</b> 2 sous-vœux maxi, non décomptés	
<b>Réseau des IEP</b>	<b>1 vœu</b>	<b>Chaque IEP = 1 sous vœu</b>	

Les formations d'ergothérapeute, pédicure-podologue, psychomotricien, technicien de laboratoire médical (DE) et les instituts de formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale (IFMEM) ne sont pas regroupés (sauf quelques formations de psychomotriciens).

⇒ un vœu par formation.

⇒ limité à 5 vœux par filière.

## Focus Sciences-Po



<b>Le Réseau des 7 IEP</b> (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse)	Concours commun : 3 épreuves écrites (Questions contemporaines, Histoire, LV)	1 vœu	Chaque institut = 1 sous-vœu Nombre de sous-vœux non limité et non décompté
<b>L'IEP Bordeaux</b>	- Dossier - Entretien	1 vœu Coursus général	
		1 vœu Filière intégrée binationale	
<b>L'IEP Grenoble</b>	- Dossier - Entretien	1 vœu	
<b>L'IEP Paris</b>	- Dossier - Motivation (Activités et centres d'intérêts + Projet motivé + Essai personnel sur une thématique proposée) - Entretiens	1 vœu	Chaque campus = 1 sous-vœu 2 sous-vœux maxi, non décomptés
<b>L'IEP Fontainebleau</b>	- Dossier - Entretien	1 vœu	

## FOCUS Licence



En fonction de l'adresse du domicile, le candidat est rattaché à un secteur géographique.

**1 licence dans une université = 1 vœu**  
Pas de sous vœu pour les licences sauf exception

**En Ile de France, le recrutement en licence est régional.**

Le candidat peut demander des licences sur les 3 académies.

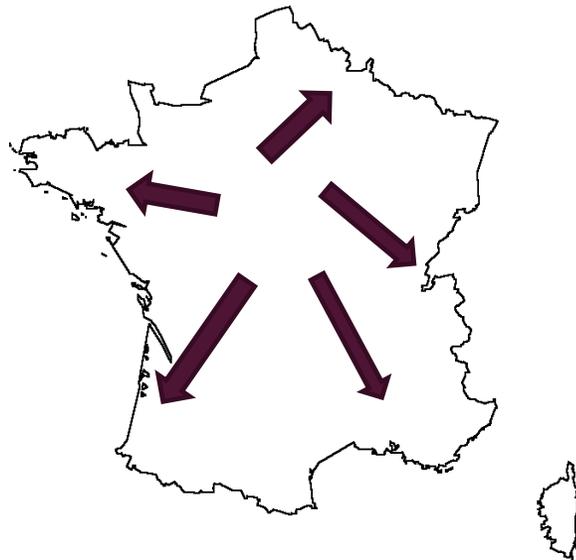
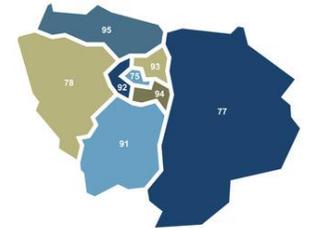
Si le candidat souhaite postuler en province, il ne relève pas du secteur de recrutement (Mention affichée en rouge sur le vœu saisi).

Si la demande excède le nombre de places, un quota maximum de candidats ne provenant pas du secteur de recrutement pourra être fixé par le recteur pour chaque licence.

Le candidat peut effectuer une **demande de dérogation** dans la rubrique « Secteur Licence » avant le 15 mai 2024.



=> Elle n'est accordée que dans certains cas : déménagement familial dans le cadre d'une mutation professionnelle, situation médicale....

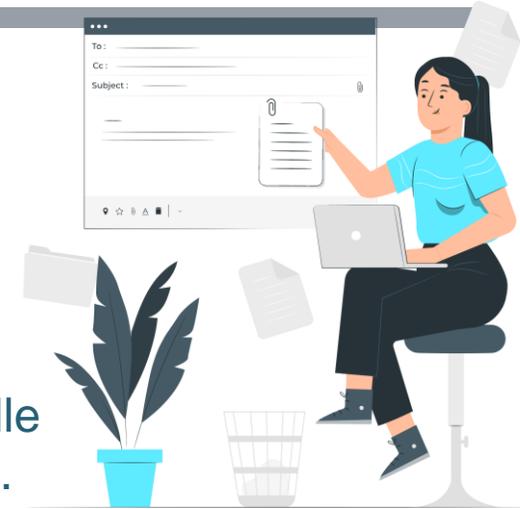


Avant  
le 3 avril

## FINALISATION DES DOSSIERS CONFIRMATION DES CANDIDATURES

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, il faut

- **compléter le dossier pour chaque vœu** : lettre de motivation quand elle est demandée, document(s) à joindre demandés par certaines formations.
- **renseigner la rubrique « Préférence et autres projets »** : il s'agit d'exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés et d'indiquer si des formations hors Parcoursup sont envisagées. Ces informations ne sont pas transmises aux établissements mais pourront être utilisées par la commission d'accès à l'enseignement supérieur pour proposer une formation à ceux qui n'ont pas reçu de proposition d'admission.
- **confirmer chaque vœu** ✓



Si le **dossier** correspondant à un vœu n'est **pas complet** au 3 avril, **le vœu ne pourra pas être confirmé et ne sera donc pas pris en compte.**

### La lettre de motivation (quand elle est demandée)

Le candidat doit décrire en quelques lignes (1500 caractères) sa motivation pour la formation demandée, en tenant compte de ses caractéristiques et attendus.

A noter :

- Démarches pour s'informer
- Atouts pour réussir : qualités, compétences, expériences...
- Projet professionnel



S'il est déjà défini  
=> montrer en quoi la  
formation demandée  
peut permettre de le  
réaliser.

S'il est encore flou  
=> noter les secteurs  
d'activités qui intéressent  
et montrer en quoi la  
formation demandée  
permet de s'y diriger.



Avant  
le 3 avril

Compléter le dossier

Facultati  
f

### Rubrique Mes activités et centres d'intérêt



- Pour valoriser des expériences et activités extra-scolaires, des stages, des engagements associatifs, une pratique culturelle ou sportive, le BAFA ou tout autre certification, des séjours linguistiques, des MOOC ....
- Pour mettre en avant des qualités qui ne transparaissent pas dans les bulletins
- Permet de se démarquer, de parler davantage de soi.

**VERITABLE ATOUT**

### Des questionnaires d'auto-évaluation pour les licences de droit les licences de sciences



- outils informatifs et pédagogiques pour avoir un premier aperçu des connaissances et compétences à mobiliser dans ces formations
- **obligatoires** : attestation téléchargeable à joindre au dossier de candidature
- résultats **confidentiels** non communiqués aux universités.

A noter : il est possible de saisir des informations importantes liées à la scolarité dans la rubrique « Éléments liés à ma scolarité » (rubrique scolarité/année 2023-2024) : année de scolarité à l'étranger, problèmes de santé, problèmes familiaux (décès, maladie, conflit...) ou tout autre événement qui aura affecté durablement la scolarité, en positif ou non.

### **Accompagnement des candidats en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant**

- **Un référent handicap** (coordonnées sur chaque fiche de formation) pour répondre aux questions sur les aménagements possibles pour faciliter la poursuite d'études.
- **Une fiche de liaison (non obligatoire)** pour expliquer sa situation et préparer la rentrée étudiante. **Elle n'est pas transmise aux formations demandées et ne sera donc pas utilisée pour l'examen du dossier.**

Possibilité de la remplir entre le 17 janvier et le 3 avril, ou à partir du 30 mai après acceptation d'une proposition admission. Elle pourra lors être transmise directement au référent handicap pour une évaluation des besoins et des propositions d'accompagnements.

Avril  
Mai

Les établissements d'enseignement supérieur étudient les dossiers à partir :

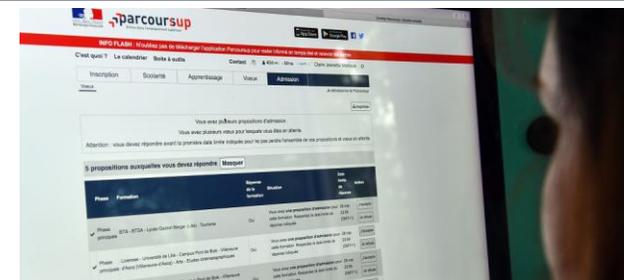
- De la fiche avenir transmise par le lycée
- De la lettre de motivation quand elle est demandée
- Des bulletins de 1ere et Terminale, les notes des épreuves anticipées
- De la rubrique « Activités et centre d'intérêts »



- Les notes de terminale (moyennes, appréciations, position dans la classe)
- L'appréciation des professeurs principaux sur le profil de l'élève : méthode de travail, autonomie, investissement...)
- L'avis du chef d'établissement sur la capacité de l'élève à réussir

Du 30 mai  
au 12 juillet

## Propositions faites aux lycéens



**PARCOURSUP** fonctionne **en continu**.

Le candidat reçoit les propositions d'admission **au fur et à mesure**.

Les dossiers sont **actualisés une fois par jour, chaque matin**.

Quand une proposition arrive, **une alerte** est envoyée

- sur son portable via l'application Parcoursup
- par SMS
- dans sa messagerie personnelle
- dans la messagerie intégrée à Parcoursup.



Les parents sont systématiquement prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail

Du 30 mai  
au 12 juillet

## Propositions faites aux lycéens

### Formations non sélectives : (licence...)

- OUI
- OUI si
- OUI en attente

### Formations sélectives : (BTS, BUT...)

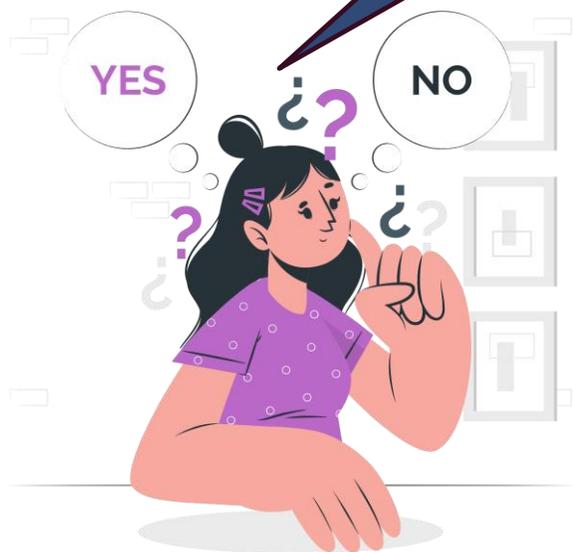
- OUI
- OUI en attente
- NON

### Formations en apprentissage

- OUI sous réserve de signature de contrat
- Non

Que  
faire ?

- L'élève doit répondre à **TOUTES** les propositions d'admission reçues,
- Il doit **respecter les délais de réponse** indiqués en face de chacune des propositions. Passé le délai, la place est libérée pour un autre candidat.
- S'il reçoit **plusieurs propositions**, il ne peut **en accepter qu'une seule** et doit donc choisir. Chaque fois qu'il fait son choix, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats.
- S'il a d'autres vœux en attente, il doit indiquer s'il souhaite les conserver ou y renoncer.



Du 30 mai  
au 12 juillet

## Réponses aux propositions



Une seule proposition d'admission (Oui ou Oui si)	Réponse: « j'accepte » ou « je renonce »	S'il a d'autres vœux en attente : le candidat doit préciser pour chaque vœu s'il le conserve (« Je maintiens ») ou s'il l'annule (« Je renonce »)
Plusieurs propositions d'admission (Oui ou Oui si)	Le candidat ne peut accepter <b><u>qu'une seule proposition</u></b>	
Uniquement des propositions « Oui-En attente »	Le candidat doit se connecter régulièrement pour suivre l'évolution de son rang en attente et voir si une formation lui est proposée. Des places peuvent se libérer au fur et à mesure que les autres candidats renoncent à certains de leurs vœux.	
Uniquement des réponses « Non »	Le candidat peut demander un conseil, un <b>accompagnement au sein du lycée ou du Centre d'Information et d'Orientation (CIO)</b> pour envisager d'autres choix de formation. Il peut participer à la <b>phase complémentaire</b> pour formuler de nouveaux vœux à partir du 15 juin. Après les résultats du bac, il peut solliciter l'accompagnement de <b>la commission d'accès à l'enseignement supérieur</b> qui pourra lui faire des <b>propositions</b> à partir des <b>préférences</b> exprimées sur Parcoursup.	

A partir  
du 30 mai

## Option Répondeur Automatique

### Option **FACULTATIVE**

- ❖ Pour qui : les candidats ayant des **vœux en attente** (hors apprentissage) et qui sont **sûrs de leurs choix**
- ❖ Quand : **à partir du 30 mai**
- ❖ Permet d'organiser les vœux en attente par **ordre de préférence** pour que le répondeur automatique réponde positivement aux propositions à la place du candidat



Ex 1 : le candidat a maintenu un vœu en attente et a donc programmé sur le répondeur un seul vœu favori en attente.  
S'il reçoit une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.

Ex 2 : un candidat a déjà accepté une proposition et a classé 3 vœux favoris en attente.  
S'il reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente n°2, elle est alors acceptée automatiquement ; son vœu n°3 en attente est supprimé tandis que son vœu n°1 en attente est maintenu.

## Focus Apprentissage



- Une liste distincte avec **10 vœux** possibles de formations en apprentissage.

Les **BTS et BUT** sont regroupés par **spécialité** et chaque sous-vœu correspond à un établissement

=> **10 sous-vœux maximum pour un vœu multiple.**

- Saisie des vœux : **à partir du 17 janvier**

Date limite de saisie variable selon les établissements



Réponses possibles dans un 1<sup>er</sup> temps:

- Retenu sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage
- Refusé

La proposition définitive d'admission ne sera faite qu'après signature du contrat avec un employeur et transmission à l'établissement de formation

**Ne pas limiter les vœux à des formations en apprentissage au cas où on ne trouve pas d'employeur**



à partir des  
résultats du  
bac

Inscription administrative

Je m'inscris ▶

Les formalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- ❖ Suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup (Rubrique « Admission », sous rubrique « Message établissement »), ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil.
- ❖ Respecter impérativement les dates limites d'inscription!
- ❖ Si le candidat choisit de s'inscrire dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit télécharger **obligatoirement** une **attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup**.



## Accompagnement des bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission

### 1. Dès le 30 mai

Pour les élèves qui n'ont fait que des demandes de formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives

=> **Accompagnement au lycée ou au CIO** pour définir un nouveau projet d'orientation.

### 2. Du 11 juin au 10 septembre => **Phase Complémentaire**

Formulation de **10 nouveaux vœux sur places vacantes**

Vous ne pouvez pas sélectionner une formation pour laquelle vous avez déjà candidaté.

### 3. A partir du 4 juillet => **Commission d'accès à l'enseignement supérieur**

Elle étudie les souhaits de formation prioritaires indiqués sur Parcoursup et les dossiers des bacheliers pour faire des propositions de formation au plus près des choix initiaux en fonction des places disponibles.



parcoursup  
Entrez dans l'enseignement supérieur

LA PHASE  
COMPLÉMENTAIRE:



Un lycéen peut demander une année de césure **directement après le bac.**

C'est la possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet : mobilité internationale, projet associatif, civique....

- ❖ La durée d'une césure peut varier **d'un semestre à une année universitaire**
- ❖ La **demande** de césure est faite **lors de la saisie des vœux** sur Parcoursup entre le 18 janvier et le 9 mars
- ❖ Elle est transmise à l'établissement une fois que la proposition d'admission a été reçue et acceptée par le candidat. Elle n'est donc pas prise en compte lors de l'examen des vœux.
- ❖ Elle prend la forme d'une lettre de motivation (objectifs, modalités, intérêt dans le cadre de la formation). L'établissement peut demander des pièces supplémentaires.
- ❖ Elle est examinée par une commission et n'est **pas accordée de droit.**

Si elle est acceptée, une convention est conclue entre l'étudiant et l'établissement.

- ❖ le lycéen est bien inscrit dans la formation et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- ❖ il a un **droit de réintégration ou de réinscription** à l'issue de la césure.

**Pour vous  
aider**

**Des services d'assistance tout au long de la procédure**

- Le numéro vert : 0 800 400 070
- La messagerie contact depuis le dossier candidat

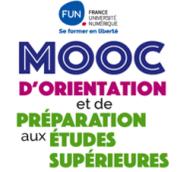


**Suivez-nous sur les réseaux sociaux**



# LES RESSOURCES





# Les MOOC



Cette collection permet de découvrir une discipline, les cursus associés, les débouchés professionnels et les métiers à travers des témoignages d'experts mais aussi d'aider les élèves à candidater dans certaines filières.

Quelques exemples parmi les 27 thèmes proposés :

Le droit, est-ce pour moi ?



Mon métier de la Santé



La Prépa pour tous oser et réussir



Entrer à l'IUT : les codes pour booster ton dossier



Cette collection regroupe les MOOC pour réviser et consolider les acquis en fonction de la filière choisie afin de réussir en 1ère année post Bac

Chimie Ouvrez les portes de l'enseignement supérieur



De l'atome à l'humain : à la racine des mots scientifiques



Mathématiques : Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur



Physique : Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur



# Les sites



COLLÈGE | LYCÉE, CFA | APRÈS LE BAC | ÉQUIPES ÉDUCATIVES | PARENTS | HANDICAP | MÉTIER



La fabrique  
de l'orientation

[Pour les élèves](#) | [Pour les équipes éducatives](#) | [Référentiel des compétences à s'orienter au lycée](#) | [Avenir\(s\), c'est quoi ?](#)

[Accueil](#) > [Préparer Parcoursup et choisir son orientation](#)

**Préparer Parcoursup et choisir  
son orientation**

Rechercher

**l'Étudiant**

ORIENTATION | SALONS | COLLÈGE | LYCÉE | SUPÉRIEUR | CLASSEMENTS | MÉTIERS | JOBS, STAGES...



ORIENTATION  
& MÉTIERS

ÉTUDES,  
FORMATIONS &  
ALTERNANCE

EMPLOI, JOBS &  
STAGES

PARTIR À  
L'ÉTRANGER

VIE  
QUOTIDIENNE



**oriane.info**  
Orientation • Formation • Emploi

# Le PADLET du CIO d'Avon

❖ <https://padlet.com/cioavonfontainebleau/v9sgk0lozi9y6coi>

**Padlet**  
CIO AVON - un mois  
**L'orientation post-bac**  
Le CIO vous accompagne. Réalisé par le CIO d'Avon-Fontainebleau

**Nous contacter**  
6, rue Charles Lefebvre  
77210 AVON  
Tel : 01 64 22 32 41  
[cio.fontainebleau@ac-creteil.fr](mailto:cio.fontainebleau@ac-creteil.fr)

**Accueil sur rendez-vous**  
- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 sauf jeudi matin  
- les samedis matins de janvier à fin mars de 9h à 12h  
- pendant les vacances du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

**Page internet**  
[CIO d'Avon-Fontainebleau](#)

**Nous contacter via notre page internet**

**Les ressources pour préparer son projet post-bac**  
Baccalauréat général, technologique et professionnel  
**CALENDRIER DE L'ANNÉE DE TERMINALE 2023-2024**  
Baccalauréat général, technologique et professionnel | Baccalauréat professionnel | Parcoursup  
calendrier de l'année de terminale 2023 2024 pdf 157743

**Parcoursup**  
Mode d'emploi "Parcoursup 2023" du CIO  
Parcoursup 2023  
Diapo PARCOURSUP 2023  
Parcoursup-2023-synthétique  
Parcoursup.fr  
Parcoursup 20 en 3 étapes

**Les études de santé**  
L.AS ou PASS  
Une licence avec une option « accès santé » (L.AS) | Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS) | Comment ça marche ?  
Parcoursup 2021 infographie MMOP  
Je suis en terminale et je veux faire des études de santé (médecine, pharmacie, odontologie et infirmier) | Une licence avec une option « accès santé » (L.AS) | Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS) | Comment ça marche ? | Le système choisi le parcours spécifique santé (PASS)  
Parcoursup 2021 infographie MMOP 2  
Les études de Kinésithérapie  
Une licence permettant de candidater en kinésithérapie (licence Bio ou STAPS ou L.AS) | Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS) | Comment ça marche ? | Le système choisi le parcours spécifique santé (PASS)  
Parcoursup 2021 infographie les tudes de kin sith rapie

**Universités**  
Les fiches infos licences IDF et autres documents  
droit, économie, gestion, commerce :  
LICENCES  
AES  
licence-droit-31657  
DROIT  
licence-économie-gestion-31660

**Les études à l'étranger**  
Étudier à l'étranger  
euro | guidance  
S'orienter, étudier former en Europe  
YouTube France Euroguidance

**La vie étudiante**  
messervices.etudiant.gouv.fr  
Accueil - MesServices.etudiant.gouv.fr

**LA LETTRE DU CIO**  
Novembre 2023  
Octobre 2023  
LCIO Novembre N 2 Avon  
LCIO Octobre N 1 Avon

**Les salons et Journées Portes Ouvertes**  
calendrier\_des\_salons\_2023\_2024

**Les MOOC d'orientation sont ouverts aux inscriptions !**  
moo-orientation.fr  
Accueil du site consacré aux MOOC d'orientation

**MODULE LYCÉE**

Permanences des Psy EN au lycée

Mme ROUGEMONT: lundi et jeudi  
après midi

Mme SERGENT: lundi et vendredi  
matin



CIO  
6 rue Charles Lefebvre  
77210 AVON  
Tél. : 01 64 22 32 41



## VOS ÉTUDES

 **Parcoursup** +

 **CVEC** +  
Contribution  
vie étudiante  
et de campus

## VOS AIDES FINANCIÈRES

 **Simulateur de bourse** +

 **Demande de dossier social étudiant (DSE)** +

 **Suivi du dossier social étudiant (DSE)** +

 **Aide à la mobilité master** +

 **Aide à la mobilité Parcoursup** +

## VOUS LOGER

 **En résidence Crous** +

 **Campus Paris-Saclay** +

 **Chez un particulier** +

 **Visale Votre garant** +



**Dossier Social Etudiant  
demande de bourse  
et de logement  
Du 1er mars  
au 31 mai**